

Esso S.A.F : Information trimestrielle au 31 mars 2010

1- Environnement de l'industrie du Raffinage-Distribution

- ***Un marché des produits pétroliers encore en repli***

La baisse de la demande en produits pétroliers sur le marché français observée depuis 2008, s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2010 sous l'influence directe d'un environnement économique toujours faible mais aussi des conséquences de l'incitation aux économies d'énergie et à la promotion des énergies alternatives émettant moins de gaz à effet de serre.

Ainsi, d'après les statistiques publiées par le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), les volumes de produits pétroliers vendus sur le marché intérieur français ont connu au cours du 1^{er} trimestre 2010 une nouvelle baisse sensible par rapport au premier trimestre 2009. Les volumes de supercarburants vendus sur le marché intérieur sont en repli de 8%, ceux du gazole sont en légère hausse de 1,3 % et ceux du fioul domestique ont chuté de 18% mais les ventes de fuel domestique avaient été favorablement portées au 1^{er} trimestre 2009 par l'effet conjugué des conditions climatiques et du niveau des prix.

- ***Relative stabilité du prix du pétrole brut en dollars. Appréciation du dollar par rapport à l'euro en fin de période***

Les cours du pétrole brut ont évolué dans une fourchette relativement limitée au cours du premier trimestre 2010. Ainsi, le prix d'un baril de Brent de la mer du Nord est passé de 78 \$ à fin décembre 2009 à 80 \$ à fin mars soit une hausse de 3% alors que le niveau moyen s'établit à 77 \$ pour le premier trimestre 2010 contre 74 \$ au mois de décembre 2009.

Au premier trimestre 2009 la moyenne du prix d'un baril de pétrole brut avait été de 44 \$.

La parité dollar-euro s'est établie en moyenne à 1,38 \$/€ au cours du premier trimestre 2010 contre 1,30 \$/€ au premier trimestre 2009 et 1,39 \$/€ sur l'année 2009. Le dollar s'est raffermi face à l'euro en fin de trimestre pour terminer celui-ci à 1,35 \$/€.

En euros, le prix du baril de Brent est passé de 53 €/baril en moyenne en janvier à 56 € en février puis 58 € au mois de mars.

- ***Marges de raffinage toujours déprimées***

Dans un environnement toujours marqué par la baisse significative de la demande et par une large disponibilité de produits raffinés sur le marché international, mettant en évidence des surcapacités de raffinage par rapport au niveau actuel de la consommation, les marges brutes de raffinage sont restées à des niveaux très insuffisants malgré la progression observée au cours du trimestre qui ne s'est pas poursuivie au mois d'avril.

Ainsi, les marges indicatives publiées par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) ont progressé au cours du premier trimestre 2010 de 16 €/tonne en janvier 2010 à 27 €/tonne en mars 2010, avec une moyenne pour le premier trimestre 2010 qui s'établit à 21 €/tonne, contre 26 €/tonne au premier trimestre 2009.

Esso S.A.F : Information trimestrielle au 31 mars 2010

- ***Perspectives***

Le groupe Esso S.A.F. se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Il est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, et à la forte volatilité des marchés des produits pétroliers dans un contexte économique toujours morose.

Le fléchissement de la demande en produits pétroliers depuis 2008 a entraîné une crise de surcapacité et une baisse très significative des marges de raffinage alors que des mises en service de nouvelles capacités de production, principalement en Asie Pacifique, sont venues alimenter le marché international et constituent un défi important pour le raffinage européen.

Dans ce contexte déjà difficile, l'accumulation de nouvelles contraintes réglementaires françaises continue de pénaliser les activités de la société. Malgré l'abandon de la taxe carbone, l'anticipation d'incorporation de biocarburants, l'extension des certificats d'économie d'énergie aux carburants, les programmes de modernisation des installations industrielles et les plans de prévention des risques technologiques sont autant de mesures nouvelles, applicables seulement en France, qui s'ajouteront à une taxation indirecte déjà très lourde pour l'industrie du raffinage.

Malgré ces contraintes, et dans un environnement concurrentiel toujours sévère, les priorités du groupe restent inchangées : excellence opérationnelle, adaptation de la société pour faire face aux changements structurels du marché, amélioration constante de son efficacité, rigueur de gestion s'appuyant sur la compétence de son personnel, et intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Par ailleurs, à la suite d'informations de presse, Esso S.A.F. a souhaité préciser le 26 mars 2010 qu'aucune décision n'a été prise concernant un éventuel changement dans le mode d'opération de son réseau de stations services, en confirmant que la société évaluait, parmi d'autres alternatives, l'intérêt d'étendre des circuits de distribution moins exigeants en capital investi, en développant plus encore le réseau de revendeurs à la marque Esso. A cette occasion, Esso S.A.F. a réaffirmé son désir de maintenir la présence d'un réseau à la marque Esso en France et assurer les débouchés nécessaires à ses raffineries.

2- Activités du trimestre et faits marquants

- ***Quantités de pétrole brut traité en raffinerie***

Au premier trimestre 2010, 3,8 millions de tonnes de pétrole brut ont été traitées par le groupe soit une hausse d'environ 9 % par rapport à la même période de l'année 2008 qui avait été marquée par des arrêts pour entretien planifié d'unités de production dans les deux raffineries du groupe.

Le fonctionnement des unités de fabrication des lubrifiants de base de la raffinerie de Port-Jérôme Gravenchon a continué d'être l'objet d'ajustements volontaires de production pour tenir compte de la persistance d'une demande réduite.

Esso S.A.F : Information trimestrielle au 31 mars 2010

- **Chiffre d'affaires et volumes vendus**

Les volumes totaux vendus par Esso S.A.F. s'élèvent à 5,6 millions de m3 et sont en baisse de 3% par rapport au 1^{er} trimestre 2009.

Les volumes vendus par les activités de distribution sont en baisse de 2% par rapport au premier trimestre 2009 à 3,1 millions de m3, ce qui traduit essentiellement la baisse du marché intérieur français.

A fin mars 2010, le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'élève à 2,8 milliards d'euros, en progression de 27% par rapport au 31 mars 2009. Cette hausse reflète la hausse continue du prix des produits pétroliers sur le marché international.

Chiffre d'affaires et volumes vendus par Esso S.A.F.

	1er trimestre 2010		1er trimestre 2009	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburant Aviation	463	190	421	128
Carburant Automobile	1 234	511	941	247
Distillats	2 064	925	2 134	738
Fuels Lourds	456	143	460	79
LPG	181	52	112	21
Soutes Marine	69	23	73	14
Produits semi-finis	748	261	1 230	246
<i>Ventes de carburants et combustibles</i>	5 215	2 104	5 370	1 473
<i>Ventes Lubrifiants et Spécialités</i>	344	244	359	218
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	5 558	2 347	5 730	1 691
Ventes de services		79		85
Taxe intérieure sur les produits pétroliers		405		446
Chiffre d'affaires (hors TVA)		2 831		2 222
<i>dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France hors ventes directes Raffinage)</i>	3 082	-	3 142	-

Esso S.A.F : Information trimestrielle au 31 mars 2010

- **Investissements**

Le groupe poursuit son programme d'investissements qui devrait approcher 90M€ en 2010, dont 70M€ dans ses raffineries avec la mise en place de projets visant à maximiser la production de gazole sur ses unités de production de carburants et combustibles en ligne avec la demande du marché en gazole, tout en améliorant la qualité des rejets dans l'air et l'efficacité énergétique de ses unités.

Ainsi au premier trimestre 2010, la raffinerie de Port Jérôme Gravenchon a mis en place le projet « Gofiner Creep » qui a permis d'augmenter la capacité annuelle de production de gazole d'environ 460000 tonnes.

3- Risques et litiges

Au 31 mars 2010, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. et en particulier les affaires déjà évoquées dans le rapport financier annuel de l'exercice 2009 qui n'ont pas ou peu évolué au cours du trimestre.

Pour mémoire:

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1^{er} Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une provision de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel d'une telle procédure.

Enquête des autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a en fin de compte pas eu d'impact sur le résultat du groupe Esso S.A.F.

Esso S.A.F : Information trimestrielle au 31 mars 2010

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermillion REP SAS sur le site d'Ambès: le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermillion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermillion SAS pour un montant principal de 24 Millions d'euros; d'autre part, des assureurs de Vermillion pour un montant de 7.5 Millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la société du Bec des Pétroles d'Ambès (SBPA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures tant que l'expertise judiciaire, toujours en cours, n'aura pas déterminé les responsabilités des différents intervenants. Les conclusions de cette expertise judiciaire sont dorénavant attendues dans le courant du dernier trimestre 2010.

L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 M€ dont environ 35 M€ causés à des tiers. Si à l'issue de la procédure en cours, une part de responsabilité était retenue contre Esso S.A.F. la société estime qu'elle serait couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes.

Au 31 mars 2010, la société n'était pas engagée dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Esso SAF. Le 11 mai 2010